

Et voici les huit questions. Vous devez donc me répondre succinctement, si possible, avant midi jeudi (demain). Si vous préférez ignorer certaines questions, cela ne pose aucun problème.

1-Les antennes-relais, les téléphones cellulaires, les zones wi-fi et le chauffage à l'électricité produisent tous des champs électromagnétiques. Y a-t-il des craintes à avoir ?

Des craintes sérieuses sont de mises, car les champs électromagnétiques de type micro-ondes (sans-fil) sont nouveaux et leur progression est exponentielle dans nos maisons depuis cinq ans. Antenne et téléphone cellulaire, base émettrice et téléphone sans fil, Wi-fi (routeur) émettent en puissance des micro-ondes qui n'existent pas en milieu naturel. De plus, leur puissance augmente constamment au gré des changements technologiques sans jamais aucune mise en garde pour la population. Fœtus, enfants et adolescents en sont les premières victimes, car ceux-ci sont plus vulnérables aux micro-ondes à cause de leur corps en croissance.

2- Pourquoi le débat porte-t-il actuellement sur les antennes relais?

Parce que vous ne pouvez pas échapper aux micro-ondes de ces antennes si elles sont installées près de votre demeure, de votre lieu de travail ou, pis encore d'une garderie ou d'une école. Contrairement aux téléphones utilisant des micro-ondes, vous ne pouvez pas restreindre individuellement votre exposition. Par malchance, vous pouvez être exposé de manière continue et ce, peut-être même dans votre lit et à votre insu ! Vous pouvez même être dans un "hot-spot" (rayonnement intense et concentré) sans le savoir. Suite à l'installation d'une antenne à moins de 15 m de sa maison, une jeune mère de famille enceinte a eu, comme réponse de son conseiller municipal à ses inquiétudes que sa maison prenait de la valeur à cause d'une meilleure réception cellulaire ! Le débat sur les antennes doit se faire pour conscientiser les responsables et les élus sur le danger potentiel de cette technologie.

3- Doit-on craindre l'effet sur la santé des champs électromagnétiques produits par les antennes relais?

Ces micro-ondes perturbent le fonctionnement tout électromagnétique du corps humain. Tout comme elles font réagir les plants de tomates, désorientent les abeilles et font mourir prématurément des rats en laboratoire (...). De nombreuses études épidémiologiques reconnues par l'OMS ont montré des augmentations de 3 à 4 fois des

nombre de cancers chez les personnes vivant à moins de 300 m des antennes—, mais elles sont contestées par les industriels des communications. Plusieurs regroupements de médecins (Saltzbourg, Fribourg, Helsinki) ont lancé des appels au principe de précaution et rendu publiques leurs inquiétudes au regard des pathologies développées par certains de leurs patients riverains d'antenne relais. Une maladie connue comme le syndrome des micro-ondes est de mieux en mieux connue en Europe et la Suède et reconnaît des personnes électrosensibles comme souffrant d'une réelle maladie.

#### 4- Y a-t-il consensus scientifique sur cette question?

Il y a unanimité scientifique sur le fait que ces micro-ondes peuvent provoquer des malaises et des maladies sérieuses. Le désaccord scientifique porte uniquement sur le niveau d'exposition acceptable pour prévenir ces effets néfastes.

Le discours des industriels sur lequel est basée la réglementation des gouvernements ne reconnaît que les effets thermiques pour une courte exposition et néglige complètement les effets biologiques des expositions à long terme.

#### 5- Pourquoi les médecins semblent-ils se contredire sur cette question?

En général, les médecins n'ont aucune formation relative aux effets des champs électromagnétiques. Les chercheurs en ce domaine sont donc rares et leurs recherches sont en grande majorité financées par les compagnies de cellulaires. On comprend alors la difficulté d'associer malaises et maladies aux champs électromagnétiques. Cela dit, des chercheurs indépendants ont commencé à dénoncer cette situation et aujourd'hui on a le rapport international Bio-Initiative, fait par des docteurs de différents pays, qui fait la preuve des effets biologiques des micro-ondes sur la santé.

#### 6- Qu'en disent les grandes organisations de santé, comme l'OMS?

L'OMS reconnaît que la base de sa réglementation « est fondée sur des effets immédiats sur la santé, tel que choc, brûlure, élévation de température » (...) « en ce qui concerne les effets à long terme tel qu'une élévation du risque de cancer, les données scientifiques étaient insuffisantes pour servir de base à des valeurs limites d'exposition » . L'OMS reconnaissait aussi que des recherches épidémiologiques ont apporté des éléments en faveur d'une association entre une exposition et des effets cancérogènes. La Cour d'appel de Versailles a maintenu un jugement ordonnant le démantèlement d'antenne relais situé à proximité de maisons pour cause d'absence de certitude qu'il n'y a pas de risque pour la santé. Ce jugement réduisait à néant la crédibilité de l'OMS et l'ICNIRP pour l'établissement de normes sécuritaires. Le texte intégral du jugement est disponible sur le site [dangersemo.com](http://dangersemo.com).

7- Doit-on adopter le principe de précaution, et pourquoi?

Oui, absolument. Ce principe devrait permettre de protéger les enfants en éloignant les antennes relais des écoles et des garderies et en réduisant les niveaux d'exposition. Les responsables de la santé publique de nombreux pays appliquent de telles mesures. La non-application de ce principe de précaution fait que l'on joue avec la santé de plusieurs générations de citoyens. Le seul avantage de ce «jeu» est le profit assuré des compagnies de cellulaire avec des installations à moindre coût.

8- Les normes du gouvernement canadien quant à la puissance maximale des antennes relais sont-elles adéquates?

Non, nous demandons de les modifier rapidement. Nous revendiquons une exposition maximale à l'extérieur de 1000uW/m<sup>2</sup>, de 10 uW/m<sup>2</sup> dans nos maisons et aucune antenne cellulaires à moins de 300 m des écoles. Ces normes sont basées sur les propositions du Rapport Bioinitiative qui a été reconnu par le parlement européen cet automne. Des pays ont déjà commencé a appliquer ces normes (Autriche, Lichtenstein, Italie, Russie, Chine, Luxembourg). La norme canadienne actuelle est présentement de 10 000 000uW/m<sup>2</sup> peu importe l'endroit et les personnes exposées, soit près de 10 000 fois ce qui s'implante présentement en Europe comme norme dans ce domaine...

(Questions de François Cardinal et réponses du SEMO)

Supprimé :

---

**François CARDINAL**

*Journaliste à l'environnement*

*La Presse*

7, rue Saint-Jacques

Montréal (Québec)

H2Y 1K9